CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LAVAL

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE

Audience pratique

COUR SUPÉRIEURE Chambre commerciale

Référée de Salle prévue 2.03

Date : Le 19 juin 2024

No:

540-11-012137-248

L'HONORABLE CHANTAL CHATELAIN, J.C.S.

JC0BS9

	DEE OFFICE OFF						
Partie de	ébitrice-requérante	•		Procureur(s)			
OCCY LABORATOIRE INC			Absent Me Martin JUTRAS		Présent (TEAMS)		
Partie sy	ndic			Procureur(s)			
RAYMOND CHABOT & AL INC			Absent	Monsieur Ayman CHAABAN, représentant du Syndic	Présent (TEAMS)		
Parties m	nises en cause			_ <u>L</u>			
LES DESTINATAIRES DE LA LISTE DE NOTIFICATION			Absent	Monsieur Serge Verreault, Absent représentant créancier Crescita Therapeutic Inc.			
AGENCE	DU REVENU DU C	ANADA	Absent	Me Jonathan BACHIR-LEGAULT	Présent (TEAMS)		
AGENCE	DU REVENU DU Q	UÉBEC	Absent	Me Daniel CANTIN	Présent (TEAMS)		
Cote(s)	Requête (s)						
À capter	Requête de la débitrice-requérante pour permission de vendre des actifs hors du cours normal de ses affaires et pour la prorogation du délai pour le dépôt d'une proposition						
Greffière Luidjy-N Jean g.a.c.s.			Interprète N/A	Sténographe N/A	= -		
ENREGIST	FREMENT NUMÉRI	QUE					
Audition AM: Début 12:30			13 :31	Audition PM : Début	Fin -		
Résultat de l'audition JUGEMENT							
12 :30	OUVERTURE DE Identification de la						
12 :33	Question du Tribunal aux procureurs						
12 :36	Échanges entre le Tribunal et Me Jutras						

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LAVAL

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE

Audience pratique

COUR SUPÉRIEURE Chambre commerciale

Référée de

Salle prévue 2.03

Date : Le 19 juin 2024

No:

540-11-012137-248

L'HONORABLE CHANTAL CHATELAIN, J.C.S.

JC0BS9

12 :49	Représentations de Monsieur Chaaban, représentant du Syndic						
12 :49	Monsieur Chaaban réfère à la pièce R-2						
12 :57	Questions de Me Jutras à Monsieur Chaaban						
13 :04	Intervention de Me Jutras						
13 :06	Question du Tribunal à Monsieur Chaaban						
13 :10	Question du Tribunal à Monsieur Chaaban						
13 :11	Représentation de Me Jutras						
13 :15	Échanges entre le Tribunal et Me Jutras						
13 :22	Intervention de Me Bachir-Legault						
13 :25	Question du Tribunal aux parties						
13 :26	JUGEMENT :						
	Vu la requête ;						
	Vu la preuve ; Vu les représentations des parties et des créanciers présents à l'audition ;						
	LE TRIBUNAL :						
	DÉCLARE que les délais de signification et de présentation de la présente requête sont suffisants;						
	ABRÈGE dans les circonstances tout délai de signification et de présentation relativement à la présente requête;						

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LAVAL No : 540-11-012137-248		PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE Audience pratique			COUR SUPÉRIEURE Chambre commerciale	
			Référée de -	Salle prévue 2.03	Date : Le 19 juin 2024	
L'HONORA	BLE CHANTAL CHATE	_AIN, J.C.S.			JC0BS9	
	du syndic (pièce R-2) jugements à intervenir PROROGE le délai po	ous scellée de l'offre A (pièce R), et ce, jusqu'au dépôt au do r relativement respectivement a our le dépôt d'une proposition a ré des jugements sur les ordon	ossier de la coui à l'offre A et à l'o au séquestre offi	du certificat offre B ; ciel jusqu'au t	du syndic tel qu'annexé aux 5 août 2024 ;	
			-	HONORABLE	CHANTAL CHATELAIN, J.C.S.	
13 :31	Fin de l'audience.					
	Luidjy-N Jean					